

# Challenge 20 000 licenciés

## Règlement

Afin d'atteindre le nombre de 20 000 licenciés sur la saison 2022/2023, la Ligue de Tennis de Table des Pays de la Loire met en place le challenge suivant.

### Article 1

La période du Challenge court du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2023.

### Article 2

Ce challenge est ouvert à tous les nouveaux licenciés ayant souscrit une licence Compétition ou Loisir.

### Article 3

Un tirage au sort sera effectué parmi ces nouveaux licenciés à l'issue de la période du Challenge à la **stricte condition que l'objectif des 20 000 licenciés sur la saison 2022/2023 soit atteint**. Ce tirage au sort récompensera les clubs d'appartenance des 5 nouveaux licenciés (1 par département) avec la remise d'un bon d'achat de 200 € pour chaque club tiré au sort.

### Article 4

Ce tirage au sort sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de la Ligue de Tennis de Table des Pays de la Loire le 30 septembre 2023. **Pour obtenir le bon d'achat, les clubs tirés au sort devront être présents** ou représentés lors de l'Assemblée Générale. En cas d'absence, un tirage complémentaire sera effectué.